

COMPTE – RENDU

David Gaaton, *Le passif en français*, Champs linguistiques, Paris-Bruxelles, De Boeck & Larcier, Département Duculot 1998, 299 p.

La structure formelle dite «passive» est reconnue et étudiée depuis longtemps, au moins dans quelques aspects. On n'avait pourtant jamais essayé d'en donner une définition exhaustive et rigoureuse. Le présent ouvrage s'efforce de combler cette lacune en fournissant au lecteur une description détaillée d'une des plus importantes diathèses du français. L'auteur ne s'oriente uniquement vers la construction passive «traditionnelle», c'est-à-dire vers celle qui comporte un sujet, une forme verbale composée avec l'auxiliaire *être*, et un éventuel complément d'agent, mais propose également une définition, formelle d'une part et restrictive d'autre, de diverses constructions passivoïdes présentant telle ou telle similarité formelle ou sémantique avec le passif. La forme adoptée lui permet de regrouper sous l'étiquette passive toutes les formes apparentées simultanément par leur forme ou leur fonction. La définition de Gaaton est à la fois morphologique, s'appuyant sur le participe passé, forme non verbale, mais dérivé d'un lexème verbal, et syntaxique, étant fondée sur la relation entre le participe passé et l'un des arguments de son lexème verbal, c'est-à-dire, sur la valence verbale.

Tout d'abord l'auteur s'intéresse aux termes «voix» et «diathèse» qui apparaissent régulièrement dans les études sur le passif et qu'on considère le plus souvent comme simples synonymes. Tandis que la voix est considérée comme une catégorie morphologique, la diathèse, en revanche, représente une catégorie, syntaxiques pour certains, sémantiques pour d'autres. Gaaton rappelle que certains ont également proposé le terme «voie» (Melis, Maillard), mais avec le sens attribué à «diathèse». Ce terme lui paraît le plus approprié pour décrire les relations entre le type de phrase appelée passive et d'autres types. Sous la notion de «diathèse» il comprend l'opération consistant à choisir, comme point de départ de l'énoncé, soit le procès même, soit l'un de ses participants ou circonstants. En français, le choix du procès aboutit normalement à une phrase impersonnelle, c'est-à-dire une phrase à sujet vide ou postiche, simple indice de personne grammaticale. Le choix d'un des participants ou circonstants aboutit à en faire un sujet, opération qui entraîne des formes diverses du groupe verbal. La diathèse de base, non marquée, dite «active», est alors celle où le verbe n'exige aucun procédé de raccord à son sujet – il s'agit d'une forme verbale simple. Les auxiliaires ou semi-auxiliaires éventuels véhiculent des informations temporelles, aspectuelles ou modales. Gaaton dit que ce n'est que dans ce cas, que le sujet peut être un agent, si le verbe est un verbe d'action. Si le sujet choisi est l'objet du lexème verbal, deux diathèses paraissent possibles: les pronominaux à valeur passive utilisant *se* comme procédé de raccord, et le passif utilisant *être* comme procédé de raccord, suivi d'un participe passé. Gaaton rappelle en même temps que, sous certaines conditions, d'autres diathèses sont encore possibles qui résultent du choix d'un objet second, ou d'un circonstant de temps ou de lieu, ou d'un complément de nom. Dans ce cas c'est par exemple le verbe *voir*, vidé de son sens concret et suivi d'un infinitif, qui sert de procédé de raccord.

La définition du passif que Gaaton a adopté l'amène à réviser l'optique plus ou moins habituelle et à rejeter certaines idées depuis longtemps ancrées dans la tradition. Il ne voit pas le passif unique-

ment comme un type de phrase, mais en tant que constituant de syntagme ou de phrase, au niveau du mot, comme participe passé à l'intérieur d'un syntagme nominal, verbal ou adverbial, ainsi qu'au niveau du syntagme, comme infinitif passif. En ce qui concerne le participe passé, dont le statut dans la classification traditionnelle en parties du discours n'a jamais été clair, Gaaton rappelle son comportement syntaxique sensiblement différent de celui de l'adjectif qualificatif, auquel il est souvent assimilé. Il en déduit que l'assimilation de la phrase passive à la phrase attributive à copule *être* a' est pas non plus justifiée, en dépit de certaines ressemblances évidentes.

Si on fait l'abstraction de l'existence d'un certain nombre de verbes figés au passif, on peut affirmer que tout verbe peut constituer le noyau d'une proposition active, c'est-à-dire, se rattacher à son sujet sans l'intermédiaire d'un quelconque procédé de raccord. Il n'en est pas de même en proposition passive où les verbes admissibles sont en nombre relativement restreint.

Une des plus importantes questions que se pose Gaaton est la suivante: est-il possible de prédire la passivabilité d'un verbe en français? Comme pour beaucoup d'autres phénomènes syntaxiques, la réponse n'est pas facile. L'étude minutieuse des données révèle souvent un comportement que Gaaton appelle «idiosyncrasique» des verbes par rapport au passif, à tel point qu'on peut être tenté y voir un problème à reléguer au lexique (Gross, Lamiroy). Pour Gaaton la passivabilité d'un verbe peut dépendre soit de ses traits syntaxiques, en particulier sa valence, soit de ses traits sémantiques, soit des deux. Il rappelle que, tandis que la tradition grammaticale française a plutôt mis l'accent sur l'aspect syntaxique, illustré par la règle classique liant la passivabilité à la transitivité directe, de nombreux travaux récents ont essayé de trouver à la passivabilité des corrélats sémantiques, tels que, par exemple, l'agentivité ou la stativité du verbe. Le rôle de tels facteurs semble à Gaaton plus évident lorsqu'on y inclut le passif essentiellement impersonnel (le PEI) et qu'on aborde le cas particulier de la passivation des locutions verbales. Il admet que les contraintes sur la passivation des verbes relèvent tant de la sémantique que de la syntaxe.

Le passif essentiellement impersonnel selon Gaaton est un passif non seulement par sa forme, associant un participe passé à l'auxiliaire *être*, qui n'y fonctionne pas comme auxiliaire aspectuel, mais qui l'est également par son sujet, qui n'est pas un argument du lexème verbal, mais un pronom vide. Il diffère par là du passif personnel.

Gaaton rappelle qu'un passif essentiellement impersonnel a' a pas de passif personnel lui correspondant à la fois sur le plan formel (mêmes unités lexicales) et sur le plan sémantique (même sens notionnel). Il ne peut non plus être considéré comme l'impersonnel de la phrase active correspondante, puisque le verbe est à une forme différente d'une part et que, d'autre part, son expansion n'est pas le premier argument du lexème verbal, trait caractéristique, en plus du sujet *il*, de la construction impersonnelle. Autrement dit, il n'y a permutation d'actants. Si le premier argument peut, comme au passif personnel, fonctionner au passif essentiellement impersonnel en tant que complément propositionnel facultatif, le second argument, en revanche, s'il y en a un, conserve au passif essentiellement impersonnel le statut d'objet qu'il possède à l'actif. Selon Gaaton c'est ce fait qui a amené certains linguistes à refuser le statut du passif véritable au passif essentiellement impersonnel, qu'ils ont qualifié de «pseudo-passif» (p.ex. Rivière pour le français) ou d'un «semi-passif» (Munro). Il rappelle également Maillard qui préfère parler, dans le cas du passif essentiellement impersonnel, de «forme» passive, mais non de «voix» passive et Frajzyngier qui y voit une forme passive à fonction active.

Sur le plan syntaxique Gaaton souligne encore une autre différence entre le passif personnel et le passif essentiellement impersonnel. Tandis que le premier doit être étudié à trois niveaux différents – le mot (participe passé passif), le groupe verbal (infinitif passif) et la proposition, le passif essentiellement impersonnel est nécessairement propositionnel du fait même qu'il ne se présente qu'à la forme impersonnelle laquelle exige un sujet vide.

Gaaton voit un problème tout particulier qui se pose en ce qui concerne les locutions verbales (voir chap. VI), terme englobant toute combinaison figée d'un verbe et d'un nom avec ou sans article et les groupes à verbe support et nom prédicatif, puisqu'ils ont un comportement hybride. Leur passif est celui des verbes transitifs directs, mais ils sont soumis aux mêmes contraintes sémantiques que les verbes transitifs indirects ou intransitifs. Or, la tentative de lier leur passivabilité à leur degré de transparence n'a pas donné de résultats concluants – on peut rencontrer des locutions ver-

bales opaques et néanmoins passivables. Selon Gaaton la passivabilité de nombreuses locutions verbales montre d'une part qu'un nom interne à la locution verbale doit être tenu pour un objet direct et, d'autre part, que la correspondance d'un objet direct avec un argument représentant un participant extérieur au procès lui-même, n'est pas une condition nécessaire de la passivation. En d'autres termes, un objet non référentiel ou référant au procès lui-même plutôt qu'à l'un de ses actants, n'est pas contradictoire avec le passif.

La définition restrictive que Gaaton donne ici du passif ne fait aucune référence à un quelconque complément d'agent. La présence dans une phrase ou dans un syntagme, d'une séquence *par SN* ou *de SN* avec le sens approximatif de «auteur, agent de l'action désigné par le verbe», ne signale donc pas automatiquement, dans l'optique de Gaaton, une structure passive. Gaaton écarte ainsi du passif, en dépit de leur utilisation d'un tel complément, identique en tous points à l'agent des vrais passifs, diverses constructions telles que: syntagme nominal avec pour noyau un nom d'action, syntagme adjectival avec pour noyau un adjectif portant sur l'infinitif, syntagme adjectival avec pour noyau un ajectif potentiel, syntagme à *INFINITIF* à sens d'obligation, structure causatives et pronominales causatives.

L'une des conséquences majeures de la passivation est selon Gaaton de rendre facultative la réalisation du premier argument du lexème verbal. Gaaton fait voir que même là où cet argument, sous la forme dite de «complément d'agent», paraît être réalisé obligatoirement, c'est en fait la présence d'un complément quelconque rendant la phrase informative qui est exigée, laquelle condition n'est pas spécifique du passif. Gaaton montre par ailleurs que le complément d'agent, bien que facultatif, ne peut pas être simplement assimilé à un complément circonstanciel, puisqu'il est étroitement lié à la valence verbale. Enfin, l'étude fait ressortir le statut fondamental de *par* comme préposition introduisant le complément d'agent, et le caractère résiduel de la préposition *de*, encore assez fréquente dans l'usage, surtout en association avec quelques classes de verbes factifs.

On peut dire pour conclure que l'étude sur le passif français par David Gaaton est fondée sur une définition aussi rigoureuse que possible, et suffisamment restrictive pour permettre de le différencier nettement d'autres structures présentant avec lui certaines ressemblances formelles ou fonctionnelles. L'étude a gagné ainsi la profondeur qui sera la meilleure contribution à tous ceux qui s'intéressent à la linguistique, et surtout à la linguistique française.

Ladislava Miličková

Marina Fernández Lagunilla, *La lengua en la comunicación política I: El discurso del poder*, Madrid, Arco Libros 1999, 92 p.; *La lengua en la comunicación política II: La palabra del poder*, Madrid, Arco Libros 1999, 76 p.

En la lingüística española de los últimos decenios crece el interés por la lengua utilizada en el discurso político. Dos tomos del libro de Marina Fernández Lagunilla, publicados en la edición "Cuadernos de Lengua Española" de Arco Libros en el año 1999, representa aportación a la problemática mencionada.

La autora, profesora titular de Lengua Española de la Universidad Autónoma de Madrid, en sus investigaciones presenta atención a la gramática española y al análisis del discurso, sobre todo el político y el periodístico. Acerca de estas áreas investigativas ha publicado diversos trabajos, de los que podemos mencionar los libros *Sintaxis y cognición. Introducción al conocimiento, el procesamiento y los déficits sintácticos* (Madrid, Síntesis), *Aportación al estudio semántico del léxico político: el vocabulario de los republicanos* (Hamburg, H. Buske Verlag) y una serie de artículos tanto en español como en otras lenguas extranjeras.

La obra presentada consta de dos volúmenes, cada uno está dividido en tres capítulos principales. El primer tomo, con el subtítulo *El discurso del poder*, enfoca el lenguaje político desde varios puntos de vista tratando de buscar la propiedad del habla de los políticos que la distingue de otros usos y formas de la lengua; el segundo tomo, *La palabra del poder*, se dedica al léxico del discurso político. Al identificar y caracterizar la lengua utilizada en la comunicación política, según dice la